

Légation de Suisse
en
France

Paris, le 26 Mai 1895
15^{me} bis rue de Marignan

N^o 2/95

Prière de rappeler
le numéro ci-dessous

en circulation 27/5
Réf. 28/1.

Monsieur le Vice-Président

Hier après-midi j'ai eu un entretien

de plus d'une demi-heure avec M. Hanotaux,
qui s'est abstenu de me dire un seul mot
des relations commerciales franco-suisses ;
il m'a parlé de Madagascar, de la Chine,
de son désir d'attirer des colons suisses à
Madagascar, contrée d'élevages qui se
prêteraient admirablement à cette immigration
mais des fromages ou du lait n'y seraient pas en mot.

Monsieur

Monsieur Lachenal

Chief du Département fédéral
des Affaires Etrangères - Berne.

2
3981 1859 23

Le soir, je déjeais chez M. Ribot avec M. Hanotaux et d'autres membres du Gouvernement, et me suis abstenu de parler de nos affaires commerciales. Dans la soirée le Ministre de la Justice, M. Trarieux, qui a été membre de la Commission des Douanes du Poche, et qui en la qualité de représentant de la Gironde est partisan des traités de Commerce, m'a dit qu'en Conseil des Ministres M. Hanotaux avait représenté les négociations comme rompus à cause de l'insistance de la Grèce.

Il a eu l'air de pousser un soupir de soulagement tout en faisant observer qu'à ma connaissance la seule grosse question qui restait fut celle des briques, étendue peu sur tout le reste nous avons subi les exigences françaises et qui on me paraissait bien mal inspiré ici

1859 - régional - nroff 16

en moins fâçant pour rompre la question des
toitures où l'on va se trouver en désaccord
avec la majorité de l'industrie lyonnaise.

Des Dames sont venues et j'ai effectué de rompre
les chiens et de porter de choses et autres.

Vers la fin de la soirée, M. Trarieux
m'a dit qu'il désirait me parler et s'est dirigé
vers un petit salon isolé où je l'ai rejoint.

"On m'a chargé de vous dire deux mots de nos
affaires commerciales. Bien entendu ce n'est
pas un mandat diplomatique, mais il faut
que je m'en ouvre à vous. Si je pouvais aider
j'en serais heureux. Honorable nous dit en
"Conseil qu'il n'y a rien à tirer de vous, que vous
ne voulez céder ni sur le nombre des articles
ni sur le Taux des droits et qu'il faudra tomber
la conversation avec le Gouvernement. Il paraît que
c'est surtout sur les toitures que nous étions

4
sont intranigeants. Que se passe-t-il, n'y a-t'il
plus rien à faire ? Je répondrai que la
situation, pour autant que je la connaisse, le
détail de la négociation ayant lieu à Berne,
était bien simple. Nous subissons le tarif -
minimum sur l'industrie cotonnière, nous
subissons le tarif - minimum sur les machines,
nous le subissons sur les rubans de Bâle, nous
n'obtenons pour l'horlogerie que les conditions
acceptées en 1892 par M. Meline, nous consentons
environ au doublement de l'ancien droit
conventionnel sur les badreries et au triplement
de l'ancien droit conventionnel sur les fromages,
comme aussi, à grands traits, au triplement
du droit stipulé avec M. Paul Roche en 1892
sur les tissus de soie ; ce sont là des concessions
énormes, exagérées peut-être, et il est absolument
injuste de parler d'intransigeance de notre part,

Car à mon avis nous avons été plutôt au delà qu'en deçà de la ligne des transactions raisonnables.

Le gros point qui reste, c'est tout les soieries ; on nous objecte que on ne peut descendre pour les tissus au dessous du droit de 300 francs sur les soies moulinées ; or jamais les soies moulinées n'ont été en France à un prix inférieur à leur prix actuel et la preuve c'est que les Suisses viennent d'acheter en France les trois-quarts des soies moulinées que ce pays exporte ; nous ne le ferions pas si elles étaient plus chères en France qu'ailleurs ; donc le droit sur la matière première n'agit plus et Lyon, avec son grand marché de la soie, avec ses administrables établissements de teinturerie, a une source d'argent considérable pour n'avoir nul besoin de protection. J'ai considéré comme fort facile de la part de la France de mettre le centre de gravité à la dernière heure sur cette question des

droit sur les togeries, parce que cela permet à la France de céder à la dernière minute. Les droits de 6 francs et 4 francs par kilos n'ont été adoptés par la Chambre qu'à 17 voix de majorité; toute la députation lyonnaise leur était et leur est encore hostile, sauf peut-être un socialiste révolutionnaire. Si la France rompt avec nous pour cette question du droit sur les togeries, alors que nous avons cédé sur tout le reste, personne ne le comprendra ni dans l'un ni dans l'autre des deux camps. On ne rompt pas à propos d'une industrie contre le voeu de la majorité des représentants de cette industrie. Heureusement que les protectionnistes français ont fait de grands efforts pour le cri de leurs partisans à Lyon et qu'ils y ont réussi; mais chacun sait que ces protectionnistes sont à Lyon la minorité; nous tenons compte de leur existence dans la

plus large mesure, puisque de la franchise de 1882
et du droit de 50t de 1892 nous sommes montés
environ 150t. Dès est le Gouvernement s'il n'ose
pas traiter sur ces bases alors que il aura avec
lui toute la députation lyonnaise ? S'il n'ose
pas défendre une transaction qui accepterait
avec joie, j'en suis certain, toute la députation
de la région intérieure, il risque fort de faire
comme en 1892 et de ne pas oser défendre l'arrange-
ment lui-même. Dès est le Gouvernement s'il
n'ose pas dire aux Chambres que d'avoir avec
la majorité de l'industrie intérieure des bières
il a transigé sur ce point afin de tenir compte
des intérêts généraux des industries d'exportation
et des intérêts politiques du pays ? Faut-il tout
scrupule même bas vins de la Gironde aux banques
intérieures des groupes qui ne veut pas pardonner
à la population lyonnaise de n'être pas en

majorité devenue protectionniste ? Si le
gouvernement n'ose pas cela, qui osera-t'il ?

M. Trarieux a répondu par des paroles
bienales sur l'opportunité de notre part de
faire le plus de concessions possibles. Je n'ai pas
le moindre doute que l'il avait été chargé par
M. Ribot de me parler et je crois qu'il était
bon de mettre les points sur les i dans une
conversation non officielle mais fort directe
sur ce qu'il y a d'étrange dans le terrain choisi
pour suspendre les pourparlers. Du bien les
français l'ideront, ou bien ils s'accrocheront au
premier prétexte venu (et ils le choisiront mal)
parce que le cabinet, battu en brèche de toutes les
côtés, se trouvant en présence d'une commission
du budget hostile, détemporé, sans amis,
à peur, et n'ose plus apporter un arrangement
quelconque avec nous au Parlement.

Avec haute considération

Willy